

*L'ajournement*

Elle a ensuite répété que ce que le gouvernement tentait de faire avec la réforme de l'assurance-chômage, c'était de rendre ce régime juste et équitable.

La ministre n'a pas répondu directement à ma question, et c'est pourquoi je suis déterminée à la soulever de nouveau à la Chambre.

Ma question supplémentaire s'adressait à la même ministre. Je lui ai demandé si elle était en train de nous dire qu'elle n'était vraiment pas consciente des terribles conséquences que ces mesures auraient sur les chômeurs. En supposant qu'elle était au courant, je lui ai demandé si le gouvernement avait quand même permis que des chiffres inexacts soient publiés. La ministre a répondu en disant qu'elle était personnellement responsable du ministère dont relève Statistique Canada et qu'elle avait confiance aux données de cet organisme. Ce n'est pas là ce que je lui avais demandé. Je lui avais demandé si elle avait permis que des chiffres inexacts soient publiés.

Elle a dit:

Je sais aussi que les données que je viens de vous citer sont les données qui sont véritables face à la création d'emplois.

Il semble que le gouvernement soit tellement emballé des emplois du genre caissier chez McDonald's qu'il crée qu'il devient impossible de faire parler les ministériels du projet de loi C-21, c'est-à-dire la Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Il est impossible de les faire parler de l'incidence de cette loi sur les chômeurs dans notre pays. Au lieu de cela, ils ne cessent de nous parler du nombre d'emplois qui ont été créés au Canada. Lorsque nous parlons de la Loi sur l'assurance-chômage, nous ne disons pas qu'il n'y a pas eu création d'emplois au Canada. Nous pouvons contester le nombre d'emplois créés et leur qualité, mais nous ne discutons pas s'il y a eu ou non création d'emplois. Ce dont nous discutons c'est de l'assurance-chômage et nous essayons d'amener ce gouvernement à penser aux conséquences des changements qu'entraîne le projet de loi C-21, les conséquences pour les Canadiens et les Canadiennes. J'ai en main toutes sortes de statistiques que je pourrais citer, mais l'étalage de toutes ces statistiques ne changerait rien pour l'homme ou la femme en chômage à Terre-Neuve, la femme sans travail dans les Territoire du Nord-Ouest ou la famille dont les deux adultes n'ont pas d'emploi en

Colombie-Britannique, dans ma propre circonscription de Mission—Coquitlam.

• (1815)

J'aimerais parler d'un rapport provisoire intitulé: *Le chômage régional au Canada: Un pays en déséquilibre*. Le rapport a été réalisé par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Il a été achevé en novembre 1989 et il vient d'être rendu public par la ministre en février 1990.

Je désire parler de ce rapport parce que, avant de me lancer en politique, j'ai rempli deux mandats au sein du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Le Conseil compte 21 membres: sept représentants des syndicats, sept du patronat, y compris les Chambres de commerce et les banques, et sept des organisations non gouvernementales. J'ai participé à de nombreuses et longues séances de ce conseil consultatif et, après maintes discussions, nous nous sommes entendus sur un thème commun.

Ce conseil consultatif a publié ce rapport qui critiquait la façon dont le ministère de l'Emploi et de l'Immigration aborde le problème du chômage régional. On y lit, entre autres, que les décisions concernant les régions sont habituellement prises dans des grands centres par des gens qui ne connaissent pas bien les besoins et les conditions de ces régions. Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant que les programmes de développement régional connaissent un tel taux d'échecs. On y déplore aussi que l'inefficacité des programmes de formation fédéraux entraîne l'accumulation de grands besoins de formation dans les régions.

Pour que les régions assument une plus grande responsabilité dans leur propre développement, poursuit le rapport, les gouvernements des trois paliers devront joindre leurs efforts aux leurs et leur déléguer leurs pouvoirs: les décisions ne devront plus être prises au centre, mais à la périphérie. Ce processus suscitera probablement une opposition considérable de la part d'une bureaucratie indélogeable, mais il est indispensable à la revitalisation des régions.

J'espère, monsieur le Président, que ce conseil consultatif ne sera pas bâillonné comme tant d'autres, mais que le gouvernement prendra au sérieux les conclusions d'un groupe de Canadiens éminents qui ont beaucoup réfléchi sur les effets du chômage sur les travailleurs moyens,